

Mairie de Lafrançaise

(Tarn et Garonne)

Délibération n° 4*Objet : Fonds de soutien
au développement des
activités périscolaires**Date de convocation :**4 février 2021**Date d'affichage :**4 février 2021**Nombre de Conseillers
en exercice :*

23

Nombre de présents :

16

Nombre de votants :

19

La présente délibération peut
faire l'objet d'un recours en
annulation devant le Tribunal
Administratif dans un délai de
2 mois à compter de sa
notification ou de sa
publication.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAFRANCAISE
(TARN ET GARONNE)**L'an deux mille vingt et un
Le 11 février à 19 heuresLe Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence
de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne ARRESTIER,
Alain BELLICCHI, Anne BENAICHE, Joseph BOU-ZEID, Joël COMBALBERT, Brigitte
DELCASSE, Alain MALMON, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PUJOL, Marie-
Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Pauline SEILHAN, Jean-Pierre VALETTE, Colette
VERDOUX.Pouvoir : Mme Sonia PARRIEL a donné procuration à Mme Anne ARRESTIER
Mme Flavie TAVERA a donné procuration à Mme Brigitte DELCASSE
M. Pierrick THOMAS a donné procuration à Mme Colette VERDOUXAbsents : M. Franck SEGONNE, Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M.
Christophe VIALA

Secrétaire de Séance : M. Jean Pierre ANGLAS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'au titre du fonds de soutien au
développement des activités périscolaires, l'Etat a versé à la Commune :
2 610 € pour l'école privée Sainte Marie.En effet, il rappelle que la commune a opté pour le versement des sommes destinées
aux écoles privées sous contrat bénéficiaires du fonds.En conséquence, il propose de verser la somme correspondante soit 2 610 € à l'école
privée Sainte Marie bénéficiaire de ce fonds.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- APPROUVE la proposition de son Maire,
- DECIDE de verser la somme de 2 610 € à l'école Sainte Marie au titre du fonds de
soutien au développement des activités périscolaire 2020-2021,
- AUTORISE son Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

- A D O P T É E -

Le Maire,



Thierry DELBREIL